

Bulletin d'Informations N° 31 - Juillet 2025

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Commune
à découvrir
Patrimoine - Nature - Culture



Label indépendant décerné par Mission France guidet



Sommaire n°31

P1 : (Couverture) : Ecole Ste Anne : 100 ans -
Départ d'Émilie - Fêtes Communales - Manoir
de Lézauff - Remise des Prix Photos. -
Inauguration EPIC Plomodiern.

P2 : - Édito de Christian HORELLOU,
- Arrêté préfectoral (Feu),
- Note de la rédaction.

P3/4/5 : - Compte rendu Conseil Municipal.

P6 : - Fêtes Communales,
- Concours photos (Remise des prix).

P7 : - Ecole Ste Anne : 100 ans,
- Festival Sea Fest'N Sound (Annonce)

P8 : - Ecole P. Douguet : Label Eco-Ecole,
- Office du Tourisme : Inauguration,

P9 : - Départ Emilie,
- Conseil Communautaire Dinéault.

P10 : - Travaux (Rue du Chap).
- Porte ouverte Manoir de Lézauff

P11 : - Office du Tourisme : Guide découvertes.
- Journée Européenne du Patrimoine,
- Service des Plages BreizhGo (Horaires).

P12 : - Finistère : Eau : Vigilance Orange,
- Ener'gence communique sur l'eau.

Directeur de Publication : Christian HORELLOU

Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 31. Date d'édition : 17 juillet 2025.

Encore une année de bouclée. Elle s'est terminée dans une bonne ambiance avec la kermesse de l'école Pierre DOUGUET et les 100 ans de l'école SAINTE ANNE. Les enfants, les enseignants et les ATSEM ont bien mérité des vacances.

Qu'elles soient reposantes et enrichissantes, sans oublier les devoirs de vacances !!!

Bonnes vacances aussi à celles et ceux qui bénéficient de congés, qu'ils partent ou non. Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances en famille. Que ces semaines de repos vous apportent toute l'énergie nécessaire pour reprendre le travail d'un bon pied.

En été, l'espace rural est un lieu de vie mais également un lieu de travail et de production : Je pense aux artisans dont une partie travaille au service des Dinéaultais. Je pense bien sûr aux agriculteurs qui ont la noble mission de nous nourrir. Extrait de la charte d'installation en milieu rural qui spécifie les règles de bon voisinage intégrées dans les ventes immobilières: « La production agricole impose un certain nombre de contraintes qui obligent parfois les agriculteurs à travailler de nuit, le week-end ou à faire certaines opérations sans délais pour respecter les cycles de production ».

J'en profite pour rappeler à toutes et à tous que dans une commune rurale comme Dinéault les activités agricoles, par leur nature, leur récurrence et leur intensité sont tout à fait normales. L'été et les moissons représentent une période d'activité intense et nous allons voir les moissonneuses batteuses de l'ETA Inial sillonner nos routes de campagnes. Je leur souhaite les meilleures conditions météo pour les moissons.

Aux retraités et personnes fragiles, profitez bien de cette saison estivale dans une région qui reste encore (mais pour combien de temps ?) à l'abri des grosses canicules, dans notre commune de Dinéault où la qualité de la vie reste préservée dans ce monde qui ne tourne pas toujours rond.

Bel été à vous !!!

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

– Réglementation temporaire des usages du feu et activités à risque incendie :

Le présent arrêté limite temporairement les usages du feu et encadre certaines activités susceptibles d'occasionner des départs de feu au sein des zones considérées à risque d'incendie.

→ Ces zones sont constituées des **bois, forêts, landes et plantations** ainsi que de tous les **terrains** qui en sont situés **à moins de 200 mètres** ainsi que des **voies qui les traversent**.

→ Le présent arrêté s'applique aux 42 communes cartographiées ci-après .

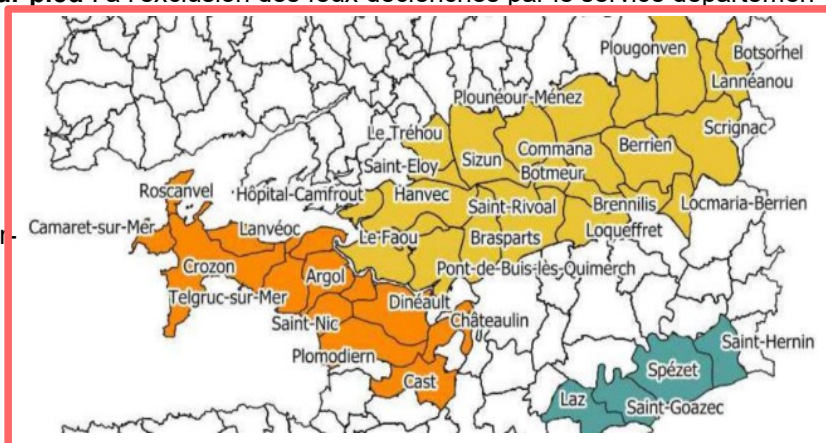
→ **Brûlage de végétaux sur pied** : à l'exclusion des feux déclenchés par le service départemental d'incendie et de secours

dans le cadre de la lutte contre les incendies, tout brûlage de végétaux sur pied est interdit.

→ **Feux de cuissons et feux de camps** : les feux de cuissons et feux de camps sont interdits.

→ **Travaux agricoles et forestiers** : les travaux agricoles et forestiers générateurs d'étincelles sont possibles sous condition de la présence d'une réserve d'eau (tonne à eau) à proximité ou de 2 extincteurs à bord.

NDLR : Le présent arrêté s'applique jusqu'au 16 juillet inclus, mais les conditions météorologiques actuelles laissent présager de sa reconduction.



(Source : Préfecture de Quimper).

**Arrêté
Préfectoral
8 juillet 2025**

Note de la Rédaction

Vous avez certainement remarqué que certaines parties d'images ont été partiellement floutées, notamment le visage des enfants.

Il s'agit de la mise en application du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) que nous avons traité dans le n° 26, page 8 (septembre 2024). Vous pouvez ainsi vous y référer.

Le compte-rendu de la séance du 2 avril 2025 est adopté. (3 abstentions) .

Recomposition de la CCPCP avant les élections municipales

Rapporteur : Christian HORELLOU : Les prochaines élections municipales étant prévues pour mars 2026, il est nécessaire, pour la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP), de déterminer dès à présent le nombre de sièges et la composition future de son Conseil communautaire ainsi que la répartition des sièges entre les communes membres.

Cela permettra aux Conseils municipaux de se réunir et de délibérer à leur tour avant le 31 août 2025. Au regard des conditions de population les plus récentes, soit 22 863 habitants pour les 17 communes membres de la CCPCP, l'application des dispositions réglementaires ne confère que 37 sièges de droit commun à répartir entre les communes. Dans ces conditions, comme en 2016 et en 2020, il convient donc de conclure entre les communes et avec l'EPCI un « accord local » permettant une répartition inchangée de 44 sièges dont le Préfet du Finistère devra constater la validité. La CCPCP s'étant assurée que la répartition actuelle des 44 sièges du Conseil communautaire entre ses 17 communes membres satisfait bien à l'ensemble de ces conditions et que cette proposition est bien considérée comme valide par les services de la Préfecture, il est proposé à l'Assemblée de valider le nombre de sièges pour la commune de Dinéault à 4 sièges (1 858 habitants). (Unanimité)

Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Procurations	1
Votants	18

Admission en non-valeur : Créances irrécouvrables

Rapporteur : Eric BODIOL : Il informe le conseil municipal qu'un courriel de la trésorerie publique en date du 05 mars 2025 a transmis une liste de créances dont le comptable public n'a pu obtenir le recouvrement. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur (définitivement irrécouvrables) des titres de recettes datant de 2014 à 2024 : - 91 pièces pour un montant total de 2 656.90 €. (Unanimité)

Convention financière – Pose ampoules LED - (SDEF)

Rapporteur: Christian HORELLOU: Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Éclairage Public – Pose ampoules LED • Parc Ar Garrec : 6 points lumineux • Rue de la Tour d'Auvergne : 11 points lumineux.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours. La participation financière se décompose ainsi : 1 080 € TTC avec un financement SDEF pour 225 € et 675 € pour la commune. (3 abstentions)

Convention Assistance à maîtrise d'ouvrage Assurances

Rapporteur: Christian HORELLOU: Les marchés concernant les assurances de la collectivité, hors assurances du personnel, arrivent à échéance au 31/12/2025 : Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes • Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes • Lot 3 : Protection juridique et risques annexes • Lot 4 : Flotte automobile.

Compte tenu de la complexité des garanties et risques à assurer et de l'enjeu important au niveau de la responsabilité des élus et la collectivité, Monsieur le Maire propose de confier une mission d'audit à un cabinet d'étude spécialisé (2026/2029). Le cabinet INSURANCE RISK MANAGEMENT avait procédé à la précédente passation du marchés d'assurances de la collectivité pour la période 2022-2025. Pour l'ensemble des prestations, les honoraires forfaitaires s'élèvent à 850 € HT. (Unanimité)

Convention Subvention ERAMUS Volet 2

Rapporteur: Marie-Louise KERHOAS: Les institutrices, ATSEM, AESH, et intervenants du RASED de l'école publique Pierre DOUGUET prévoient des voyages en Europe (Portugal, Italie, Suède et Finlande) à partir de novembre 2024 pour renforcer et acquérir des techniques d'apprentissage de l'inclusivité. Les écoles peuvent demander une subvention auprès de l'Agence Erasmus pour financer ces projets. Madame Alison GOUEDIC, directrice de l'école

Pierre DOUGUET, a obtenu une nouvelle subvention d'un montant de 40 642.00 €. Cette subvention couvre les coûts réels des séjours, y compris les frais de voyage, de séjour, les visites préparatoires et les frais d'inscription (2 juin 2025 au 31 août 2026). La subvention sera versée directement par l'Agence Erasmus à la Commune de Dinéault, qui la reversera sur le compte de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Conformément à l'instruction codificatrice, l'encaissement de recettes par l'intermédiaire pour le compte de tiers nécessite une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité et une convention qui adopte le principe de l'encaissement de la subvention de l'Agence Erasmus par la collectivité pour le compte de l'OCCE et du reversement de celle-ci. Elle doit être signée entre l'école Pierre DOUGUET et la Commune de Dinéault. (Unanimité)

Ecole P. DOUGUET Renouvellement langue bretonne

Rapporteur : Marie-Louise KERHOAS : Depuis plusieurs années, le Conseil départemental coordonne l'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques du Finistère en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Pour la période 2021-2024, l'inspection académique avait validé deux heures hebdomadaires grâce à une convention signée avec la collectivité. Comme chaque année, le Conseil départemental participe à hauteur de 50% de la subvention globale accordée à l'association dont les salariés

interviennent dans les écoles publiques. La participation de la commune correspond à 50% de la subvention globale. La répartition du coût global pour l'année scolaire 2025-2026 reste la suivante : Département : 1 800,00 €, Commune : 1 216,90 €, Région : 583,10 € (291,50 € par classe) soit un coût total : 3 600,00 €. (Unanimité)

(Suite texte : page suivante)

Recours contractuels

Rapporteur : Christian HORELLOU : Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il est parfois nécessaire de recruter des agents contractuels de droit public, par le biais d'un contrat à durée déterminée, soit pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, soit pour remplacer un agent indisponible, soit pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Monsieur le Maire propose la possibilité de faire appel à des agents contractuels de droit public pour mener un projet ou une opération identifiée, visant à répondre à des besoins ponctuels de la collectivité, ces contrats ayant une durée mini-male d'un an et maximale de six ans et ce, à partir du 1er janvier 2026. Les agents contractuels assureront des fonctions relevant des catégories A, B ou C à temps complet ou à temps non complet selon les services concernés et les postes à pourvoir. Dans le cas d'agents indisponibles, les fonctions seront celles du titulaire du poste. *(Unanimité)*

DINEAULT Règlement Intérieur

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : La commune de Dinéault, soucieuse d'organiser de manière optimale la vie et les conditions de travail de ses agents, a entrepris la création de son règlement intérieur du personnel. Il s'agit d'un document essentiel qui informe les agents de leurs droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité. Il vise à garantir une connaissance partagée des informations et à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous. Ce document sera mis à disposition de tous les agents et transmis aux nouveaux arrivants. La consultation du Comité Social Territorial (CST) lors de la réunion du 17 juin 2025 a donné lieu à un accord favorable. De plus, la Commission du personnel a émis un avis favorable lors de sa réunion du 24 mai 2025. Il sera mis en place à compter du 1er septembre 2025. *(Unanimité)*

Evénements familiaux : Autorisations d'absences

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : La présente délibération a pour objet de mettre à jour les autorisations d'absences exceptionnelles accordées aux agents de la collectivité territoriale de Dinéault pour des événements familiaux. Cette mise à jour est nécessaire pour harmoniser les pratiques locales avec les évolutions législatives et réglementaires récentes, tout en tenant compte des spécificités locales et des besoins des agents, la précédente délibération datant du 15 octobre 1980. Elles ne constituent pas un droit, ce ne sont que des mesures de bienveillance accordées par l'administration permettant à l'agent de répondre à une obligation durant un jour normalement travaillé. *(Unanimité)*

Mise à jour : RIFSEEP

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Pour rappel le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'État) comprend une part fixe, appelée indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et une part variable, appelée complément indemnitaire annuel (CIA). Il est proposé la modification du TITRE IV du RIF-SEEP ainsi que sa mise en application à compter du 1er septembre 2025. La présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures. *(Unanimité)*

Participation santé du CDG. Modification

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de proposer une protection sociale complémentaire à leur agents à compter du 1er janvier 2026 avec une participation employeur par agent de 15 € par mois. Le Conseil Municipal est consulté pour accorder cette participation financière aux agents titulaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective. Il s'agit de la Convention participation du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG) avec la Mutuelle Nationale Territoriale. Il est précisé que la participation employeur est attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés. *(Unanimité)*

Refonte du site INTERNET

Rapporteur : Guy LE FLOC'H : La commune de Dinéault a pour ambition de moderniser et d'améliorer son site internet afin de mieux répondre aux attentes des usagers et de renforcer la communication avec ses administrés. La refonte du site internet communal s'inscrit dans une démarche de simplification et d'efficacité, visant à offrir une expérience utilisateur optimale et à centraliser les informations essentielles. La nouvelle version du site internet de Dinéault sera conçue pour répondre aux critères d'éco-conception et de sobriété numérique, tout en étant optimisée pour une utilisation sur appareils mobiles, qui représentent une part significative du trafic. L'AGENCE MAUVE de HANVEC qui a déjà réalisé les précédents changements sur le site initial et qui gère également la maintenance depuis la création sera chargé de cette nouvelle refonte en lien avec le chef de projet. Le montant du devis s'élève à 2 135.00 € T.T.C avec maintenance technique et formation des agents compris. La mise en ligne du nouveau site internet est prévue pour le début d'année 2026. La Commission Communication sera chargée de superviser la mise en œuvre de cette refonte et de veiller à ce que les objectifs soient atteints. *(Unanimité)*

Motion de retrait de la disposition de l'obligation de créer un CCAS

Rapporteur : Christian HORELLOU : Dans un contexte marqué par une succession de crises, sanitaires, économiques, géopolitiques et une montée préoccupante des inégalités, les CCAS se trouvent en première ligne pour répondre aux besoins sociaux croissants. Ils jouent un rôle central dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et dans le renforcement du lien social au sein de nos territoires. Prenant le risque de fragiliser encore plus les publics précaires, le Ministre de l'Aménagement du territoire, et de la décentralisation, Mr. François REBSAMEN, a annoncé dans le cadre d'un train de mesures de simplifications, la possibilité pour les élus locaux de supprimer leur CCAS. Cette décision constitue un recul grave pour les politiques sociales de proximité. Les élus de Dinéault appellent le Gouvernement :

- Au retrait de la disposition supprimant l'obligation de créer un CCAS dans les communes ;
- A l'ouverture d'une véritable concertation avec les acteurs locaux, et notamment les élus et l'Union nationale des CCAS, dans le respect des territoires et des usagers *(Unanimité)*

(Texte et fin : page suivante)

Aménagement du bourg. Modification du plan de financement

Rapporteur : Christian HORELLOU : La mise à jour du coût de réalisation des travaux de réaménagement du centre-bourg est détaillée comme suit :

Détail des coûts de l'opération	Coûts en € HT
. Maîtrise d'œuvre	55 950 €
. Travaux (Eurovia et Jo Simon)	1 266 562 €
Coût total de l'opération	1 322 512 € HT

Le coût total de l'opération s'élève à 1 322 512.00 € H.T. Ci-contre le plan de financement mis à jour au vu des notifications réceptionnées ainsi que le tableau des subventions mis à jour :

- Trame verte et bleue PNRA – part aménagement paysager Jo Simon pour un coût total de 179 390€ soit 12% de financement.

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement et autorise à solliciter une subvention auprès des différents financeurs. *(Unanimité)*

Recettes	%	Montant total de la subvention	Etat d'avancement
DETR – Programme 2025	7	100 000.00 €	Annoncée
Département - Pacte Territorial - Volet 2 - 2025-2026	6	70 000.00 €	Accordée
Région – Contrat Nature*	2	22 146.82 €	Accordée
D.E.T.R - Programme 2023	7	100 000.00 €	Accordée
Département - Pacte Territorial - Volet 2 - 2022-2024	7	100 000.00 €	Accordée
DSIL	7	100 000.00 €	Accordée
Région - Bien vivre partout en Bretagne			Refusé
DETR 2024			Refusé
Total recettes	36	492 146.82 €	
Autofinancement de la Commune	64	830 365.18 €	
Coût total de l'opération	100	1 322 512.00 € HT	

Acquisition matériels de voirie. Plan de financement

Rapporteur : Christian HORELLOU : Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'acquisition récente de matériels de voirie votée lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2024 :

Détail des coûts de l'opération	Coûts en € HT
. Acquisition du broyeur DEVOYS ARCCO ROAD	19 500.00 €
. Acquisition du tracteur CASE FARMALL	56 600.00 €
Coût total de l'opération	76 100.00 € HT

Le coût total de l'opération s'élève à 76 100.00 € H.T. Ci-dessous le plan de financement est donc le suivant :

Recettes	%	Montant total de la subvention	Etat d'avancement
Département Pacte 2030 – Volet 1 Aide aux projets communaux réalisés en 2025	26	20 000.00 €	Accordée
Total recettes	26	20 000.00 €	
Autofinancement de la Commune	74	56 100.00 €	
Coût total de l'opération	100	76 100.00 € HT	

Le Conseil Municipal est consulté pour accepter ce plan de financement. *(Unanimité)*

Revision projet d'acquisition d'une parcelle à Rosconnec

Rapporteur : Eric BODIOL : Le conseil municipal ayant délibéré lors de la séance du 04 juin 2024 pour l'acquisition d'une parcelle permettant à la collectivité de déposer une bâche de défense incendie afin de desservir le secteur nord de Dinéault en cas de sinistre. Considérant que le bornage ayant été réalisé par le cabinet Roux Jankowski et qu'il apparaît que la surface du terrain est d'une contenance de 340 m2 au lieu de 200 m2. Il convient alors de modifier le prix de vente du terrain en respectant le barème préétabli de la délibération du 06 juillet 2023 pour 3 € du mètre carré soit 1 020 €. *(Unanimité)*

Renonciation à la servitude de droit de passage Route de Ty Huré

Rapporteur : Eric BODIOL : Le chemin partant de la Route de Ty Huré (cadastré section AB n°389) servant à rejoindre l'une des entrées du Stade Municipal de Dinéault (cadastré section AB n°309) a été grevé d'une servitude de passage, établie par acte notarié le 2 août 1960. Mr. et Mme LE STUM, propriétaires actuels sollicitent l'annulation de la servitude de passage grevant leur bien. La servitude n'ayant plus d'utilité, du fait d'un autre accès au Stade Municipal, il convient de procéder à sa renonciation et à son annulation.

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2024, cette délibération avait été suspendue afin d'entreprendre d'autres investigations sur la véracité de l'appartenance de la parcelle susvisée à Monsieur et Madame LE STUM. Ces recherches ayant été infructueuses, le Maire décide de proposer une nouvelle fois cette délibération à l'Assemblée délibérante. *(Unanimité)*



Questions Diverses : → Lancement prochaine d'une consultation « Acquisition et maintenance du parc photocopieurs multifonction de la commune de Dinéault ». → Lancement prochaine d'une consultation « Marchés Assurances 2026-2029 ». → Réflexion sur la demande d'un droit de passage ou d'acquisition d'une partie de la parcelle YB n°241 située 5069 Rue de Menez Ty Lor appartenant à Mr CHARLES Jean Yves pour la vente du lot n°7 du lotissement Marcel Charles (YB n°358). → Défense incendie : état d'avancement des demandes de devis pour l'acquisition de la bâche, la clôture et le terrassement. → INSEE : Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026. → Travaux rue du Chap. → Finition des trottoirs Cité du Garvan et de San Dispar (Environ 12 000 €). Évaluation par les Finances Publiques de la qualité du travail comptable de la commune : IPC 100/100. → Incivilité lotissement M. CHARLES (Barres à béton dans les hautes herbes).



Décision du Maire : 17/06/2025 - ATELIER INFORMATIQUE : Contrat de maintenance sur 3 ans renouvelable. Montant : 2 040.00 € HT.

Le Comité des Fêtes : La Pentecôte !

Un week-end de Pentecôte ensoleillé et festif à Dinéault !

Dinéault a vibré au rythme des festivités de la Pentecôte, offrant, comme à son habitude, trois jours de joie et de partage grâce à l'excellent travail du Comité des Fêtes. Près de 40 bénévoles se sont démenés pour concocter un programme riche et varié et contrairement à l'édition 2024, la météo a été particulièrement clémente, ajoutant une touche de gaieté aux manifestations.

Aussi les forains, pendant une partie de la semaine, ont installé leurs stands sous un soleil agréable : auto tamponneuses, manèges, confiserie et autres jeux étaient fin prêts pour accueillir les familles. D'ailleurs la musique d'ambiance distillée sur la place de l'Eglise annonçait le début imminent des réjouissances...

Les festivités ont démarré en force le samedi 7 juin avec un tournoi de pétanque très attendu. Une vingtaine d'équipes motivées se sont affrontées dès 14h autour des halles. La compétition a été rude, mais c'est finalement le duo Olivier LE FLOCH-Laurent TRELLU qui a remporté la victoire, face à l'équipe d'Adrien MEROUR-Sébastien MICHALOT.

La soirée s'est poursuivie avec un repas "à l'Espagnol" qui a affiché complet. Il faut croire que les portions de poulet accompagnées de légumes ont enchanté les plus difficiles, dans une belle ambiance festive à la salle de La Tour d'Auvergne, ravissant les palais les plus exigeants.

Le dimanche était dédié aux jeux pour enfants et adultes, et le programme n'a pas déçu ! Les joutes traditionnelles ont attiré un public nombreux, venu encourager les participants. Courses et jeux ont mis à rude épreuve petits et grands, qui ont ensuite pu se désaltérer aux buvettes du Comité. La soirée s'est achevée en beauté avec un spectacle pyrotechnique de haute qualité. Les premiers tirs du feu d'artifice ont illuminé le ciel, et les nombreux spectateurs n'ont pas caché leur satisfaction devant ce moment magique.

Enfin, la journée du lundi a été couronnée par les traditionnelles courses de vélo pour les enfants. Elles ont connu une belle participation. Petits et grands cyclistes ont donné le meilleur d'eux-mêmes, franchissant la ligne d'arrivée sous les applaudissements. Avec des boucles et des lignes droites adaptées à chaque âge (distance et difficulté), et l'accompagnement sécurisé d'adultes, l'objectif commun était clair : être le premier à franchir cette fameuse ligne blanche !

En tout cas, une belle réussite pour les organisateurs du Comité des Fêtes et un clin d'œil aux fidèles forains.

● Photo « Le Télégramme » : de gauche à droite : Vincent FONTAINE (Vice-président), Cindy LE TARNEC (Trésorière), Elise RAOUL (Secrétaire), Fanch POETRAS (Vice-président), Sonia ROLLAND (Trésorière).

(Texte Guy LE FLOC'H. Images André GOURLAN)



Une partie de l'équipe...



Concours Photos. Remise des prix.



Le bulletin municipal précédent (n°30) a présenté page 6, les clichés gagnants du concours photos organisé par la Mairie.

D'ailleurs, l'exposition des photos était disponible jusqu'au 30 juin à la Bibliothèque de Dinéault. Néanmoins, il fallait officialiser ce classement et remettre, les prix aux heureux lauréats. C'est ainsi que Christian HORELLOU, Maire, entouré des adjoints, des bénévoles de la Bibliothèque et de quelques visiteurs, a félicité Pierre GRALL (1er et 3ème prix) et Philippe BITTEL (2ème prix), pour leur talent et leur participation. Ils sont, d'ailleurs, tous deux, férus de photographie et d'Histoire et ont « accroché » à leur image gagnante, les circonstances de la prise de vue. Le verre de l'amitié a suivi cet agréable moment d'art et de culture...

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H.)



L'Ecole STE ANNE 100 ans!

Dimanche 22 juin, la kermesse annuelle a été l'occasion pour l'école Sainte-Anne de célébrer ses cent ans d'existence.

Un peu d'histoire, juste sur quelques lignes, ravivera les souvenirs de beaucoup... De très nombreux habitants(tes) de Dinéault ont connu le début de leur vie d'enfant sur ces bancs de bois et entassé leurs livres et leur plumier dans les casiers de ces bureaux-pupitres à 2 places où le trou des encriers et les rainures pour les porte-plumes était bien formatés. Bien sûr, au fil des décennies, Sainte-Anne a connu de nombreuses transformations, comme la création puis la conversion d'un ouvroir en cours ménagers, la suppression de l'internat, l'introduction de la mixité et le départ des religieuses.

Plus récemment, d'importants investissements ont modernisé l'école : mise aux normes de la cour et des classes, création d'une salle de motricité, désamiantage du préau et informatisation des salles de classe.

C'est donc par une messe à l'église Ste Marie-Madeleine que cette journée mémorable a commencé. Difficile de ne pas sentir cette petite émotion dans une circonstance si particulière ! Nicolas KERBRAT, directeur actuel de l'école a présenté la genèse à travers un mot d'accueil : *« Je suis très heureux de vous retrouver ici, dans l'église Sainte-Marie-Madeleine de Dinéault, pour fêter ensemble les 100 ans de notre école. Aujourd'hui, toutes les personnes qui font ou ont fait vivre l'école sont réunies : élèves, parents, enseignants, AESH, personnels, directeurs, sœurs, membres de l'APEL et de l'OGEC, maires, élus, représentants de la tutelle, commerçants... Vous êtes nombreux, anciens et actuels, à avoir marqué l'histoire de l'école. Grâce à vous, elle a grandi et évolué au fil du temps. Cette journée est l'occasion de fêter ensemble ce bel anniversaire »*.

C'est ainsi que la parole a été donnée à sœur Anne THIRION, l'une des anciennes religieuses de l'école : *« Au tableau noir, ni ratures ni calculs, rien qu'une acclamation « heureux anniversaire », cri de joie des enfants de tant de générations qui ont soufflé les bougies du gâteau depuis 100 ans sous le toit de l'école Sainte Anne »*.

L'école Sainte-Anne célèbre 100 ans de joies enfantines et d'histoires gravées. Fondée en 1925 à Dinéault par le Père LE GUENNEC et quatre sœurs des Filles de Jésus de Kermaria, construite avec l'aide des paroissiens qui ont transporté les pierres de la carrière proche de Tréffiec l'école a ouvert ses portes en janvier avec deux classes et une vingtaine d'internes. Au-delà de l'enseignement, les sœurs, aidées de cuisinières et d'infirmières, ont tissé des liens de proximité, offrant soutien et conseils aux enfants et à leurs parents, toujours dans un esprit de bienveillance et de convivialité.

De 1924 à 1991, 59 sœurs se sont succédées à Dinéault, transmettant des valeurs intemporelles d'encouragement et d'épanouissement. Bien que la communauté religieuse ne soit plus présente, l'esprit et le charisme de Sainte-Anne perdurent. Le flambeau a été passé à de nouvelles générations, qui continuent de faire vivre l'école avec les mêmes valeurs d'éducation simple, solide et tournée vers l'épanouissement des jeunes. Et sœur Anne THIRION de conclure : *« Oui, nous avons passé le flambeau avec la certitude que la transmission ne se fige pas dans la tradition. Vous tous qui donnez le meilleur pour que le cœur de cette école continue de battre au rythme d'un jour toujours nouveau, vous avez la chance de goûter aux valeurs qui caractérisent notre charisme. Elles n'ont pour prétention que de vouloir l'épanouissement des plus jeunes, une éducation simple et solide aux couleurs d'évangile »*

La seconde partie plus festive, s'est déroulée dans les jardins de l'école où trois cochons grillés préparés par les membres de l'APEL attendaient les convives sous un soleil éclatant. La part belle était faite aux enfants avec des jeux, un petit train et un château gonflable. L'exposition de photos a été extrêmement visitée, chacun recherchant son passage dans les classes primaires. En somme, une très belle journée du souvenirs et un grand moment de convivialité et de retrouvailles.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H.)



Divers :
**SEA FEST N'SOUND
FESTIVAL**

PRENEZ NOTE...



7ème édition du festival Sea Fest'N Sound
qui aura lieu les 25 et 26 juillet prochain à Lestrevet PLOMODIERN :

Les tarifs : vendredi 30 €, samedi 30 €, pass 2 jours : 45 €.

Gratuit moins de 15 ans sur justificatif

Les billets sont en vente sur : <https://yjp.me/BcV>, Office du Tourisme de PLOMODIERN, CULTURA à Brest.

Infos sur le site : www.seafestnsound.fr

Restauration et buvette sur place.

École P. DOUGUET Label ECO-ECOLE



En cette fin d'année, la communauté éducative de l'école Pierre Douguet se félicite des interventions de qualité du Parc Naturel Régional d'Armorique (intervention sur les oiseaux), du foyer Âges et Vie (les Jardins Voyageurs), de l'APEA (entretien et coin dînette et coin musical sur l'Aire Terrestre Educative), du musée de Trégarvan (l'exposition des paillons), du projet ERASMUS (Portugal, Finlande et Malte), des Genêts d'Or et de la Radio Transisto'ch (projet sur le handicap).

A ce jour, nous attendons la validation du projet éco-école et le label E3D. L'ATE qui est une aire terrestre qui protège la biodiversité s'est embellie, vous êtes les bienvenus pour la visiter.

(Texte et Images : Béatrice NEVEU)

L'École primaire publique Pierre Douguet vient d'obtenir le label Eco-École pour son projet mené en 2024-2025 sur la thématique de la Santé. Éco-École est un programme international d'Éducation au développement durable (EDD) développé, en France, par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe.

Cette reconnaissance valorise les actions de l'établissement en faveur de l'éducation au développement durable et souligne l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires, particulièrement en cette année qui célèbre les 20 ans d'Eco-École en France. Prochaines étapes et ressources disponibles :

Dans les prochains jours ou semaines, l'école recevra par courrier le diplôme, un drapeau millésimé, un support de valorisation, et le courrier de labellisation. L'École primaire publique Pierre Douguet fait partie des 642 établissements labellisés cette année au niveau national. Les résultats nationaux sont consultables en ligne. (Source : Courrier de l'ECO-ECOLE- Résumé : Guy LE FLOC'H)

ComCom Inauguration Office de Tourisme



L'Office de Tourisme "Ménez-Hom Atlantique" : Un Acteur Clé du Territoire :

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay est un pilier essentiel de la vie économique de notre territoire, couvrant 17 communes. Son impact est significatif, comme en témoignent quelques chiffres clés de 2024 : 244 000 passages au Ménéz-Hom, 50 000 passages le long du Canal. 17 000 touristes renseignés. 120 000 vues sur Facebook. 463 000 nuitées touristiques, 11 000 lits touristiques répartis sur les cinq Offices de Tourisme. Heures d'ouverture cumulées : 4 200 heures. Plomodiern : 6 421 visiteurs (1 431 h d'ouverture) ; Châteaulin : 3 330, (724 h) ; Plonévez-Porzay : 3 128, (750 h) ; Pleyben : 2 673, (788 h) ; Saint Nic : 1 425, (353 h). Sécurité des baignades : 795 interventions sur les 4 points de surveillance (Pentrez, Pors Ar Vag, Ste Anne la Palud et Kervel). Ces services s'accompagnent de 24 661 € de ventes de billetterie et 452 000 € de taxe de séjour collectés auprès de 469 hébergements.

Le Nouveau Siègne de Plomodiern : Un Projet Ambitieux

Plomodiern a récemment entrepris une vaste rénovation de son centre-bourg et la création d'un nouvel espace de vie. C'est dans ce contexte que l'Office de Tourisme (anciennement Syndicat d'Initiative), dont le siège est établi dans la commune depuis 1974, a déménagé. Le nouveau bâtiment de 300 m² sur trois étages, entièrement rénové et situé au cœur du bourg, accueille depuis un an les visiteurs dans des conditions optimisées, sous la direction de Céline LESASSIER et de son équipe.

L'Office Intercommunal de Tourisme (EPIC) "Ménez-Hom Atlantique" a été officiellement inauguré à Plomodiern ce jeudi 19 juin. De nombreuses personnalités étaient présentes pour cet événement, dont Estelle LEPRETRE (Sous-préfète de Châteaulin), Philippe PAUL (Sénateur), Alain PENNOBER (Maire de Plonévez-Porzay et président de l'Office de Tourisme), Jacques GOUEROU (Maire de Cast et vice-président du Conseil Départemental), et Gaëlle Nicolas (Maire de Châteaulin et présidente de la Communauté de Communes). Dinéault était représentée par son maire, Christian HORELLOU, et son adjoint, Guy LE FLOC'H, également membre du Comité de Direction de l'EPIC.

Lors de son discours d'ouverture, Joël BLAIZE, maire de Plomodiern, a rendu un vibrant hommage à Paul DIVANAC'H, ancien maire de Plonévez-Porzay et ancien président de l'Office, disparu en juillet 2024, qui avait porté ce projet avec détermination. Sur le plan financier, l'investissement de 658 000 € a été couvert par diverses subventions et par la commune, à laquelle une redevance d'occupation est désormais versée. Alain PENNOBER, nouveau président de l'Office, a souligné le succès de cette collaboration "gagnant-gagnant", convaincu du potentiel économique du tourisme pour le rayonnement du Pays du Ménéz-Hom. Ce point de vue a été partagé par Jacques GOUEROU et par la sous-préfète Estelle LEPRETRE, qui a salué le soutien financier constant de l'État avec une aide de 170 000 €. Elle a conclu en félicitant les "bâtisseurs" pour avoir su valoriser ce magnifique environnement.

L'Office de Tourisme est ouvert à l'année et offre une large gamme de services : conseils en séjour, découverte de la région, activités touristiques et billetterie pour les compagnies maritimes. Une équipe de trois personnes est disponible pour répondre aux questions des visiteurs en plusieurs langues. Le rez-de-chaussée de 60 m² abrite l'accueil et un espace boutique, dont l'aménagement et le mobilier, particulièrement réussis, ont été pris en charge par l'EPIC.

La cérémonie s'est clôturée par un buffet estival et convivial.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)



Départ d'Emilie PIRIOU

Après de nombreuses années dédiées au bien-être des enfants au sein du restaurant scolaire de notre commune, Emilie s'apprête à voguer vers de nouveaux horizons. C'est avec beaucoup de gratitude, que la Municipalité a tenu à marquer cette étape importante.



À l'occasion d'un pot de l'amitié chaleureux, agrémenté de fleurs et de cadeaux, que le Maire, Christian HORELLOU, a exprimé la reconnaissance de toute la collectivité envers Amélie pour son engagement sans faille.

« Emilie, titularisée en 2022, s'est toujours distinguée par une rigueur exemplaire dans tous les domaines de son travail. Son présentisme et son engagement total ont été des piliers pour notre communauté. La qualité de son travail, la propreté irréprochable et le respect rigoureux des normes d'hygiène ont toujours été au cœur de ses préoccupations. Les contrôles réguliers de LABOCEA, qui se sont systématiquement déroulés avec succès, en sont la preuve éclatante et ont toujours rassuré le Maire ».

Mais au-delà de cette rigueur professionnelle, c'est sa relation unique avec les enfants qui a marqué les esprits. « Alliant à merveille bienveillance et exigence », Emilie a su créer un environnement où chaque enfant pouvait s'épanouir en toute confiance.

Aujourd'hui, c'est donc avec un grand merci que la commune et l'ensemble des parents souhaitent dire au revoir à Emilie, lui souhaiter le meilleur pour le futur. Tous sont convaincus qu'elle continuera d'exercer ses talents avec la même passion et le même professionnalisme.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

Conseil Communautaire Dinéault



Pour la seconde fois du mandat, la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) a tenu son conseil communautaire à la salle de La Tour d'Auvergne ce mardi 1er juillet sous la présidence de Gaëlle NICOLAS. Comme à son habitude, l'ordre du jour est bien chargé puisque 24 délibérations viendront étayer 9 sujets particuliers : l'Administration Générale, les Services à la Population, le SPED, l'Eau Potable et l'Assainissement, le Développement Economique, les Travaux, Énergies et Numérique, l'Aménagement Urbanisme-Habitat-Mobilités, les

Ressources Humaines et les Finances. Il faut cependant ajouter que pour la majeure partie, ces sujets ont été débattus en commission. Pour Dinéault, 4 élus communautaires : Christian HORELLOU membre de la commission 3, Hélène POULIQUEN commission 4, Guy LE FLOC'H commissions 1 et 2 et Patrice HASCOËT (Opposition). Pour rappel les 17 communes représentant le territoire de la CCPCP sont les suivantes : Cast ; Châteaulin ; Dinéault ; Gouézec ; Lannédern ; Le Cloître-Pleyben ; Lennon ; Lothey ; Pleyben ; Ploéven ; Plomodiern ; Plonévez-Porzay ; Port-Launay ; Saint Coultz ; Saint-Nic ; Saint-Ségal et Trégarvan. Elles sont représentées par 44 conseillers. Quelques délibérations importantes ont marqué cette session : celle de la recomposition du Conseil communautaire en vue des élections municipales et intercommunales 2026 ; une délibération du Conseil Municipal de Dinéault du 2 juillet donne les explications pour le maintien de 44 conseillers communautaires (p.3 de ce bulletin). Le SPED (Service Public d'Élimination des Déchets) a également fait part du rapport le concernant pour 2024.

Le développement économique a permis de définir les subventions et participations 2025 aux organismes partenaires : Technopole Quimper Cornouaille : 6 500 €, Initiative Pays de Brest : 4 554 €, Territoire d'Industrie 29 : 1 696,02 €.

A propos du SDEF il est proposé un partenariat avec la CCPCP. En 2020, le SDEF a mis en service le dispositif Finistère Smart Connect, service de territoire connecté permettant de disposer, à moindre coût, d'outils de pilotage des politiques publiques dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'optimisation des services publics en réseaux, notamment par : l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la télé-gestion optimisée de l'éclairage public, la télérelève optimisée des compteurs d'eau potable, l'optimisation de la collecte des déchets, la mesure et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la télégestion du stationnement en centre-ville, etc... Le Conseil communautaire a décidé de rejoindre ce dispositif et ses acteurs finistériens en établissant une convention de partenariat avec le SDEF pour faciliter le déploiement, sur son territoire, du réseau radio LoRa (bas débit).

Par ailleurs, il est proposé une convention de financement pour une étude prospective d'évolution des offres de mobilités sur l'axe Brest-Quimper d'une part et une seconde pour une étude relative aux aménagements ferroviaires voulus par la Région Bretagne. La première vise à améliorer l'offre sur la ligne TER Brest-Quimper suite à des dysfonctionnements. Cette étude concernera, non seulement les trains, mais l'ensemble des mobilités sur cet axe. La seconde étude complètera en quelque sorte la première mais à une plus grande échelle, puisqu'elle consistera à préparer le terrain pour la création du futur Service Express Régional Métropolitain (SERM) breton que la Région a labellisée pour ce projet. L'étude permettra de définir les investissements nécessaires à ce projet ambitieux. Comme d'autres EPCI sollicités pour contribuer à ce financement piloté par la Région, la CCPCP engagera 2 647 € pour la première étude dont le coût total sera de 127 000 €, ainsi que 3 583 € pour la seconde chiffrée à 172 000 €. La fin de la session concernait les ressources humaines par la modification du tableau des emplois et les finances avec quelques opérations comptables.

Pour clore ce Conseil Communautaire, un pot a été proposé aux participants. (Texte : Guy LE FLOC'H, Images « Le Télégramme »)

Début des Travaux Rue du Chap

Les travaux d'aménagement du bourg viennent de démarrer au début du mois de juillet, pour ce qui concerne la seconde tranche. Le premier chantier ouvert a été celui de la rue de Menez Ty Lor. Les travaux ainsi que les plantations sont aujourd'hui achevés. Arbres et arbustes donnent un nouveau cachet à cette route qui mène jusque l'entrée du centre des Genêts d'Or, la limitation de vitesse ainsi que les rétrécissements sont des gages de sécurité pour les usagers.

Cette fois, c'est la rue du Chap qui va faire l'objet d'une réhabilitation, d'une réfection complète de la chaussée et de ses abords et d'une mise en sécurité des usagers. Pour autant, ces travaux nécessitent la prise en compte d'un facteur particulier : l'eau. En effet, les eaux de pluie venant de la route du Restou passent par les canalisations unitaires de La Croix du Guilly et viennent engorger le bassin tampon situé au bas de la route de La Tour d'Auvergne. La situation hydrométrique de plus en plus préoc-

cupante impose de dévier ces effluents. Pour l'heure, il s'agit donc de capter ces eaux de ruissellement et les faire rejoindre au plus court, le Garvan.

C'est à cette tâche que s'appliquent les ouvriers d'Eurovia. Le petit schéma joint (en bleu) permet de comprendre le cheminement que prendra cette déviation. La nouvelle canalisation va soulager le circuit unitaire qui, lors de grosses pluies, déborde dans la cité du Garvan comme ce fut le cas à la Pentecôte 2024.

(Texte et Images: Guy LE FLOC'H)

Ceci est un préambule aux gros travaux de la rue du Chap.



Porte ouverte Manoir de LEZAFF

Sous un soleil généreux et un ciel à peine voilé, la douce chaleur estivale annonce un après-midi idyllique. Notre escapade depuis Dinéault nous conduit vers Lézauff, un hameau niché sur les contreforts du Menez-Hom. Pour l'atteindre, nous empruntons une route sinueuse et bien pentue qui nous plonge d'abord vers Tréfiac avant de remonter. Sur notre gauche, une garenne empierrée précède l'entrée du village. C'est là que nous devons bifurquer. Un dernier kilomètre nous sépare du fond du vallon.



Ce chemin rural, habituellement utilisé par les tracteurs, est quelque peu chaotique, mais les frondaisons des châtaigniers, des chênes et des hêtres forment une voûte verdoyante, bercée par une légère brise. En quelques minutes, nous atteignons le point le plus bas : notre destination. C'est ici, au cœur de ce vallon paisible, que se niche le champ-jardin de plantes aromatiques de Myriam LAVILLE et Sébastien FLOC'H, fondateurs de Mimi.bzh.

La visite, agrémentée par les explications passionnantes de Myriam ou Sébastien, est une véritable découverte, une paren-

thèse enchantée hors du temps. Ici, le silence règne, seulement troublé par le doux bourdonnement des abeilles et des bourdons, et le chant mélodieux des oiseaux !

Myriam et Sébastien nous dévoilent leurs secrets, des méthodes complexes et adaptatives, fruit de leur profonde conviction « *Il est difficile de décrire toutes nos méthodes, car elles sont nombreuses et en constante adaptation. Nous pratiquons le non-travail du sol : pas de labour, pas d'enfouissement de matière organique*

À la place, nous utilisons un paillage végétal à base de foin et de végétaux locaux (fougères, tontes). Cette approche offre de multiples avantages : elle retient l'humidité du sol en période sèche, protège les plants du froid en hiver, limite la pousse des adventices et enrichit le sol grâce à un compostage in situ.

Nous travaillons à la main, donc de façon non-mécanisée. Pas de tracteur, pas de motoculteur. Notre plus grosse machine, c'est la tondeuse pour l'entretien des chemins et zones non cultivées. Nos outils de prédilection sont la houe, la grelinette, la faux, le râteau ».

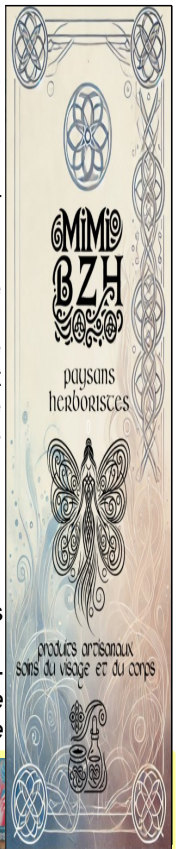
Plus d'une vingtaine de variétés de plantes sont ainsi exploitées : - Calendula officinal - Camomille romaine - Verveine citronnée - Lavande vraie- Menthes diverses - Géranium rosat de la Réunion et de Madagascar, etc...

Aussi Mimi.bzh est une entreprise passionnée, dirigée par un couple d'agriculteurs dévoués à la culture de plantes pour la création de cosmétiques, en intégrant des méthodes respectueuses de l'environnement. Ils offrent des produits sains et efficaces, tout en préservant la biodiversité locale. Chaque produit est fabriqué artisanalement, garantissant une qualité exceptionnelle. A chaque étape de la production, ils utilisent uniquement des ingrédients sélectionnés avec soin. Cette approche permet de créer des formules uniques, qui allient tradition et innovation, tout en respectant les normes de sécurité. Il ne s'agit pas seulement d'une marque de cosmétiques naturels, c'est un projet de vie. En mettant l'accent sur l'agriculture durable, la fabrication artisanale et un engagement profond envers l'environnement, ils proposent une alternative authentique et respectueuse pour celles et ceux qui recherchent le meilleur de la nature.

Vous pouvez venir découvrir et profiter d'un moment ludique en famille ou entre amis, en visitant leurs champs et jardins, situés à Saint Derrien et Dinéault. Les visites sont sur rendez-vous. La senteur des plantes, l'air pur, la biodiversité seront une aventure immersive au cœur de la nature.

« *De notre point de vue, avec Sébastien, nous estimons que cette première édition est un succès et nous avons constaté un réel intérêt pour les plantes et notre travail* », constate Myriam LAVILLE, après le passage d'une quarantaine de visiteurs.

(Texte et Images: Guy LE FLOC'H)



11

L'Office de
Tourisme
communiqué...



Le GUIDE DECOUVERTE 2025 : l'indispensable guide de votre été en Menez-Hom Atlantique !

Que vous receviez de la famille, des amis, ou cherchiez simplement des idées pour vous et vos proches, laissez-vous inspirer par le Guide Découverte 2025 de l'office de tourisme ! Avec l'arrivée des beaux jours, c'est une véritable invitation à explorer le territoire autrement, tout près de chez vous ! Envie d'aventure, de détente, de sensations fortes ou de moments à partager ? Plongez dans ses 60 pages d'idées de sorties, d'activités à tester, de belles adresses gourmandes, de loisirs ou de commerces locaux pour profiter pleinement des incontournables comme des pépites cachées du Menez-Hom Atlantique ! La nouveauté cette année ? Une police adaptée aux malvoyants pour un guide toujours plus inclusif !



Le guide est disponible gratuitement dans tous les bureaux de l'office de tourisme Menez-Hom Atlantique et consultable en ligne depuis chez vous : <https://www.calameo.com/read/004656587b5ef42e193b8>

Et pour suivre les animations, événements et actus locales tout au long de l'été, rejoignez l'Office de Tourisme Menez-Hom Atlantique sur Facebook et Instagram !

DINEAULT Fête Européenne du Patrimoine



JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

Fêtes Européennes du Patrimoine

Le samedi 20 septembre, Dinéault participe aux JEP.

À 14h salle **Menez Ty Lor**, une présentation de *Dinéault* au XIX^{ème} siècle (1850-1900) sera suivie d'une promenade. Une conférence illustrée et interactive fournira les éléments-clés du patrimoine bâti mais aussi et surtout de la **vie quotidienne** à *Dinéault* avec ses plaisirs, ses métiers, son monde agricole et artisanal. Les mariages et les fêtes qui ponctuent l'année mais aussi les grandes difficultés, la mendicité et les épidémies seront abordées. Pour tout comprendre de ce monde de progrès et de développement encore bien présent dans le paysage.

Venez avec toutes vos questions !

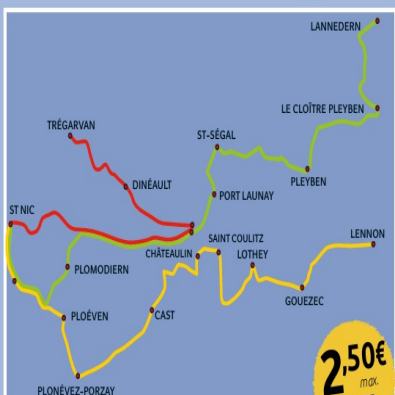
PS : Toute image de vos événements anciens est bienvenue anne.dietrich.xylo@gmail.com

NOTEZ CETTE DATE

La CCPCP et BREIHGO communiquent

Service des Plages

été 2025



2,50€
m.c.
L'ALLER
SIMPLE



du 5 juillet
au 31 août 2025

du lundi au samedi hors jours fériés
Découvrez tous les horaires au dos



BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Breizhgo



Horaires du 5 juillet au 31 août 2025*

CIRCUIT NORD ALLER

LANNEDERN, Bourg	13h00
LE CLOÏTRE PLEYBEN, Rue de Pleyben	13h08
PLEYBEN, Pl de la Gaulle	13h18
ST SEGAL, Bourg	13h28
PORT LAUNAY, Pl de l'église	13h34
PLOMODIERN, Ecole publique	13h35
PLOMODIERN, Lestrevet	14h03
ST NIC, Pentrez	14h13

CIRCUIT CENTRE ALLER

TREGARVAN, Kerbeuz	13h15
DINEAULT, Pl de l'église	13h25
CHATEAULIN, Gare	13h33
CHATEAULIN, Quai Cosmao (coté abri)	13h36
ST NIC, Pl du 19 mars 1962	14h00
ST NIC, Pentrez	14h05
PLOMODIERN, Lestrevet	14h15

CIRCUIT SUD ALLER

LENNON, Bourg	13h00
GOUEZEC, Bourg	13h10
LOTHEY, Bourg	13h18
ST COULTZ, Place de la mairie	13h26
ST COULTZ, Camping de La Pointe	13h30
CAST, Centre	13h42
PLONEVEZ PORZAY, Pl de l'église	13h50
PLOEVEN, Pl de la mairie	13h55
PLOMODIERN, Lestrevet	14h05
ST NIC, Pentrez	14h15

CIRCUIT NORD RETOUR

ST NIC, Pentrez	17h30
PLOMODIERN, Lestrevet	17h38
PLOMODIERN, Ecole publique	17h48
PORT LAUNAY, Pl de l'église	18h08
ST SEGAL, Bourg	18h18
PLEYBEN, Pl de la Gaulle	18h28
LE CLOÏTRE PLEYBEN, Rue de Pleyben	18h36
LANNEDERN, Bourg	18h44

CIRCUIT CENTRE RETOUR

PLOMODIERN, Lestrevet	17h30
ST NIC, Pentrez	17h38
ST NIC, Pl du 19 mars 1962	17h43
TREGARVAN, Kerbeuz	17h58
DINEAULT, Pl de l'église	18h08
CHATEAULIN, Gare	18h18
CHATEAULIN, Quai Cosmao (coté abri)	18h21

CIRCUIT SUD RETOUR

ST NIC, Pentrez	17h30
PLOMODIERN, Lestrevet	17h38
PLOEVEN, Pl de la mairie	17h48
PLONEVEZ PORZAY, Pl de l'église	17h53
CAST, Centre	18h00
ST COULTZ, Camping de La Pointe	18h12
ST COULTZ, Place de la mairie	18h16
LOTHEY, Bourg	18h24
GOUEZEC, Bourg	18h32
LENNON, Bourg	18h42

les tarifs

+26 ans	1 voyage	2.50€
	carte 10 voyages	20€
-26 ans	1 voyage	2€
	carte 10 voyages	15€
Solidaire	1 voyage	1€
-12 ans	Gratuit accompagné d'un adulte disposant d'un titre (hors abonnement). 1 adulte peut accompagner 2 enfants	

Seuls les tickets unitaires sont vendus à bord des cars.

Les points de vente les plus proches :
La Poste de Châteaulin et de Plomodiern.

Vous pouvez aussi télécharger l'application :



Breizhgo M-Ticket

renseignements

www.breizhgo.bzh

02 99 300 300

* Circule du lundi au samedi
hors jours fériés

DINEAULT : Attention : En raison de travaux, l'arrêt du bus est fixé à la Mairie et non pas sur la place de l'Eglise.

Service accessible aux personnes à mobilité réduite

ATTENTION : Pour les personnes en fauteuil, la réservation est impérative
au 02 99 300 300 la veille avant 17h00

Un service opéré par :



ARRETE de la DDTM



Recueillir l'eau de pluie.

La DDTM (Direction Départementale de la Terre et de la Mer) a fait paraître un arrêté du 20 juin 2025 relatif à la situation sécheresse : Extrait :

« Le département du Finistère est placé en état de vigilance sécheresse. Le franchissement de ce seuil déclenche des mesures de sensibilisation, d'observation, d'information et de limitation volontaire des prélèvements par tous les usagers domestiques, industriels et agricoles.

Les maires et les producteurs d'eau potable sont invités à sensibiliser les consommateurs notamment en promouvant les actions suivantes :

Eviter le gaspillage :

- **A la maison :** → Préférer les douches aux bains, → Ne pas faire tourner un lave linge ou lave vaisselle à moitié vides.

- **Dans le jardin :** → Arroser tard le soir, l'évaporation sera réduite, → Utiliser plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage, → Utiliser des techniques économes : goutte à goutte, →

Réutiliser l'eau : → L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes, → En période de sécheresse, éviter de remplir les bassins pour enfants et les piscines non pourvus d'une recirculation de l'eau. Chaque fois que c'est possible, utiliser l'eau de ces bassins pour l'arrosage des plantes.

Chasse aux fuites : → Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer, → Un robinet qui fuit ou une chasse d'eau qui fuit consomme des centaines de m3 par an.

Collectivités : → Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable, → Avoir connaissance détaillée des volumes d'eau consommés, → Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries.

Agriculteurs : → Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation, → Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe.

Industriels : → Mettre en place des circuits fermés.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature. En fonction de l'évolution de la situation hydrologique, il pourra être révisé. »

(Source : DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

Energie communique sur l'Eau...

Si le territoire n'a pas eu à souffrir de sécheresse cet hiver, l'eau n'en reste pas moins une ressource à économiser et gérer rigoureusement.

Parmi les solutions à mettre en place pour ce faire, la récupération de l'eau de pluie. Raccordé aux dif-

férentes descentes de gouttières, le récupérateur d'eau peut stocker les eaux tombant sur le toit d'une maison, d'un garage ou encore d'un abri de jardin. Il permet notamment de réduire la demande en eau potable pour des usages non essentiels, de limiter les émissions de gaz à effet de serre générées par le traitement et la distribution de l'eau potable et de réduire le volume d'eaux sales à assainir et le ruissellement, responsable d'inondations.

Quels usages pour l'eau récupérée ?

L'eau de pluie collectée peut être utilisée pour arroser vos plantes, laver votre vélo, nettoyer vos sols et même, moyennant l'installation d'un équipement spécifique, alimenter vos toilettes et laver votre linge. En revanche, l'eau de pluie ne peut ni être bue, ni être utilisée pour faire la cuisine ou votre toilette car elle n'est pas traitée et contient donc potentiellement des impuretés et micro-organismes mauvais pour la santé.

Comment récupérer l'eau de pluie ?

Différents systèmes de récupération existent pour recueillir l'eau issue des précipitations. Pour un usage extérieur, un réservoir aérien suffit généralement. Équipé d'un filtre afin de débarrasser l'eau des insectes et des feuilles mortes, il est directement relié à une des gouttières de la toiture. Sa contenance va de 100 à 1000L. Si vous souhaitez faire de l'eau un usage domestique (alimentation des toilettes et lave-linge notamment), le dimensionnement du système de récupération varie en fonction du nombre de personnes du foyer et de la superficie du jardin. La cuve peut alors être aérienne ou enterrée, et d'une capacité allant jusqu'à 9000L.

Quelles règles dois-je appliquer ?

L'installation d'un tel système doit obéir à certaines règles. Toutes les informations en détail sont à retrouver sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481.

(Source : Energence, Agence Energie Climat du Pays de BREST)



Avec l'accord des familles concernées.

Mariages : 0

Naissances : 3

Décès : 3

NON RENSEIGNE



L'expression de l'opposition

Pas de communiqué